

**REUNION PUBLIQUE LINKY
MERIGNAC LE 30 MAI 2016**

COMMENTAIRES D'ACCOMPAGNEMENT DU DIAPORAMA

1 Pourquoi faut-il changer de compteurs ?

Une règle absolue veut que dans un système de distribution de l'électricité, les centrales produisant l'électricité soient en capacité de fournir en permanence la puissance électrique demandée par les consommateurs. Un écart entre la puissance produite et la puissance demandée par les consommateurs peut entraîner la coupure de l'alimentation électrique sur une zone géographique pouvant s'étendre jusqu'à un continent.

Partant de cette obligation, deux changements importants justifient le renouvellement des compteurs :

- Dans les années 1980, la capacité de production d'électricité était supérieure à toutes les pointes de consommation hivernale. Or depuis cette époque, la consommation électrique ne cesse d'augmenter et du fait du choix du nucléaire et de son corollaire le chauffage électrique, les pointes de consommation en France augmentent beaucoup plus vite que la consommation moyenne. Il n'est plus possible de répondre à la demande lors des pointes hivernales. Il devient impératif d' **agir sur la consommation** pour limiter ces pointes hivernales

Au cours de la prochaine décennie, pour répondre à la raréfaction des énergies fossiles et à la réduction des émissions de CO², les énergies renouvelables vont se développer. Ces sources d'énergie sont caractérisées par une forte variabilité en fonction des conditions de vent ou d'ensoleillement. Pour profiter pleinement de cette énergie peu coûteuse, il devient nécessaire d'**agir sur la consommation** en reportant la consommation sur les périodes les plus favorables.

Aujourd'hui, on programme le lave-linge le soir pour profiter du tarif nuit. Demain, on lancera le lave-linge en début d'après-midi pour profiter de l'ensoleillement maximum.

L'incitation tarifaire est le moyen retenu pour **agir sur la consommation**. Aujourd'hui, il existe un tarif jour et un tarif nuit. Demain à l'aide du compteur communicant, les fournisseurs auront la possibilité de proposer jusqu'à 10 tarifs en fonction des heures de la journée, des jours de la semaine, ou des saisons.

Le consommateur pourra alors commander manuellement ses appareils électriques pour ajuster sa consommation en fonction des heures et bénéficier ainsi des opportunités tarifaires.

Cet ajustement pourra aussi se faire si le client le souhaite, à l'aide d'un boîtier à raccorder au compteur.

Aujourd'hui, les compteurs commandent la mise en chauffage du cumulus la nuit. Demain, les compteurs communicants pourront piloter jusqu'à 8 équipements en fonction des grilles tarifaires et des plages horaires.

Le compteur classique ne permet pas de proposer une politique tarifaire incitative permettant d'**agir sur la consommation**. L'équilibre entre la production et la consommation électrique, dans un contexte de surconsommation et de variabilité forte de la production, pourra être obtenu via un **compteur communicant**.

2 Le compteur communicant LINKY émet-il des ondes électromagnétiques ?

Le système de transmission des données entre le domicile et le distributeur (ERDF) est constitué de 2 étages :

- une liaison entre le compteur et un concentrateur, connecté en moyenne à 60 compteurs, et situé dans le poste de transformation.
- une liaison entre le concentrateur et le système informatique ERDF

Liaison compteur – concentrateur

La transmission des données, du compteur vers le concentrateur, se fait à la nuit entre 0h00 et 6h00. Elle dure en situation normale **3 secondes** et utilise la technologie « Courant Porteur en Ligne ». La durée de transmission, dans le pire des cas, est de 1 minute par jour, soit moins **d'1/1000 du temps**

Au contraire de la technologie radio (ex :téléphonie portable) qui transmet les informations par ondes électromagnétiques, la technologie CPL transmet les informations **dans les conducteurs électriques** (ex :téléphonie fixe).

Il est à noter que tout équipement électrique (sèche-cheveux, aspirateur,..) ou électronique (lecteur audio, ordinateur,...) émet un champ électromagnétique. Les mesures du rayonnement de Linky, réalisées par l'AFFR, montrent qu'il est identique à celui des anciens compteurs.

Liaison concentrateur – système informatique d'ERDF

La transmission des données, du concentrateur vers ERDF, fait appel à la technologie utilisée pour les SMS (réseau 2,5G). L'équipement d'émission-réception du concentrateur est identique à celui d'un téléphone portable d'un particulier. Le volume des données transférées pour un client est voisin de celui d'un SMS.

Avoir un concentrateur dans son jardin, c'est équivalent à avoir pour voisin une personne qui possède un téléphone portable, qui l'utilise exclusivement pour transmettre des données, et dont le volume des données échangées dans une journée représente 1/1000 du volume échangé par un utilisateur moyen de téléphone portable .

LA POSITION DU GROUPE EELV MERIGNAC

PERSONNES HYPER-ELECTROSENSIBLES :

Quelle qu'en soit l'origine, il y a une réalité, c'est la souffrance des personnes électrosensibles. Partant de ce fait, nous demandons la possibilité pour les personnes électrosensibles de refuser sans contrepartie financière le compteur Linky.

RAYONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE :

Les nombreuses défaillances de notre système de protection sanitaire (nuage de Tchernobyl, amiante, pesticide...) ont exacerbé la perception des risques liés aux ondes électromagnétiques. Seule une transparence totale pourra permettre de rétablir la confiance de nos concitoyens.

Nous demandons pour cela, la publication rapide de l'étude en cours de l'ANSES sur Linky.

3 Le

compteur communicant LINKY est-il une menace pour les libertés ?

Quelles sont les informations recueillies par le compteur communicant ?

Le compteur communicant enregistre uniquement la **consommation globale de l'habitation**. Il ne lui est pas possible de mesurer de façon isolée la consommation d'un seul ou de plusieurs équipements.

Cette consommation peut être enregistrée sous 2 formes :

- la consommation journalière (en kWh)
- les consommations relevées à intervalles réguliers (intervalles compris entre 10 mn à 1 h) tout au long de la journée et assemblées dans un tableau appelé courbe de charge

La courbe de charge est une donnée très utile dans le cadre d'une démarche de réduction de la consommation. Mais, elle peut aussi permettre de connaître (à posteriori) quelques éléments de votre mode de vie tels que les horaires de présence ou d'absence.

Compte tenu du caractère sensible de la courbe de charge, la CNIL a exigé que :

- le client ait la possibilité de **s'opposer à l'enregistrement** de la courbe dans le compteur
- la communication de cette courbe au fournisseur d'électricité ou à un tiers autorisé, ne puisse être faite que **sur demande éclairée et formelle du client**.

Les compteurs actuellement en cours d'installation ne **mémorisent pas la courbe de données**.

ERDF via le compteur Linky peut-il commander mon installation électrique ?

Le compteur communicant donne la possibilité aux **clients qui le souhaitent** de s'équiper d'un boîtier pouvant piloter leurs installations électriques afin d'optimiser leur consommation en fonction des plages horaires et des grilles tarifaires. Cet équipement est assimilable à un programmateur horaire très évolué qui exploite les informations horaires et tarifaires contenues dans le compteur et uniquement dans le compteur.

Le compteur communicant ne permet en aucune sorte d'accéder à l'installation électrique du client. Le distributeur (ERDF) ou les fournisseurs (EDF, ENERCOOP...) n'ont pas accès à l'aval du compteur (l'installation du client).

LA POSITION DU GROUPE EELV MERIGNAC

La recommandation de la CNIL du 15/11/2012 et sa position du 30/11/2015 sur la courbe de charge sont de nature à nous convaincre de l'absence de risque sécuritaire.

Toutefois, nous notons que ces données (même anonymes) représentent une valeur sur le marché des Big Data.

Considérant que ces données sont recueillies par une société dans le cadre d'une mission de service public, nous appelons à la création d'une agence publique des données en charge de la gestion et de la commercialisation de ces données.

Dans l'immédiat, nous demandons la gratuité d'accès à ces données pour l'ensemble des collectivités.

4 Quels avantages et inconvénients pour les consommateurs ?

Le caractère communicant du compteur offre un certain nombre d'avantages tels que :

- la relève à distance ne nécessitant pas la présence du client
- la facturation sur la base de la consommation réelle et non pas sur une estimation,
- des délais et des coûts moindres sur les opérations d'exploitation (ouverture et fermeture de compteur, modification de la puissance souscrite...)
- des gains en délais et qualité sur les interventions techniques de dépannage
- ...

Certaines caractéristiques du projet Linky peuvent conduire à des effets positifs ou négatifs pour le client. Il en est ainsi des nouvelles offres tarifaires qui ont pour vocation à inciter le client à agir sur sa consommation en fonction des tarifs proposés par les fournisseurs. Cette mesure peut se traduire par une baisse réelle du montant des factures mais elle peut aussi conduire à des offres tarifaires complexes et peu lisibles, qui ne seront pas obligatoirement bénéfiques pour le client.

Enfin, la phase d'expérimentation du compteur Linky a mis en évidence quelques risques potentiels pour les clients, notamment la nécessité d'augmenter la puissance souscrite et donc le montant de l'abonnement. En effet, le remplacement de vieux compteurs « généreux » par de nouveaux compteurs plus précis a fait apparaître que 1% des clients avaient une consommation supérieure à la puissance qu'ils avaient souscrite. De fait, soit ils réduisent leur consommation, soit ils prennent un abonnement donnant accès à une consommation supérieure.

LA POSITION DU GROUPE EELV MERIGNAC

- **Gratuité de la prestation de changement de la puissance souscrite pendant un an à la suite de la pose du compteur Linky**
- **Fourniture gratuite et généralisée d'un afficheur déporté**

5 Le compteur communicant est-il écologique ?

Selon la Commission de Régulation de l'Énergie le compteur communicant doit contribuer « à la maîtrise de la demande d'énergie et à la réduction des émissions carbonées ».

Il est à noter que la CRE parle de « maîtrise » de la demande d'énergie et non pas de « réduction » de la demande d'énergie.

Or pour nous **écologistes, la seule énergie écologique est l'énergie que l'on ne consomme pas.**

La transition énergétique ne peut se faire que par :

- la sobriété énergétique
- l'efficacité énergétique
- le développement des énergies renouvelables

Le compteur Linky contribue au développement des énergies renouvelables :

en ajustant la demande de consommation à la production disponible

en apportant au gestionnaire du réseau de distribution une connaissance plus précise du

comportement de son réseau
en minimisant les coûts de raccordement pour les micro-producteurs .

Mais le développement des énergies renouvelables ne pourra pas se faire sans une politique ambitieuse, volontariste, et s'inscrivant dans la durée.

Le compteur Linky contribue à la réduction des émissions de CO² :

en limitant les pointes de consommation (et donc l'appel à des centrales thermiques)
en facilitant l'insertion des énergies renouvelables

Le compteur Linky contribue à la réduction de la demande en énergie

en mettant à disposition du client un historique de ses consommations sur une période donnée et en lui offrant la possibilité de les comparer avec celles d'autres clients aux caractéristiques similaires. Ceci dans le cadre d'une démarche de réduction d'adaptation des comportements
en lui donnant la possibilité de visualiser en temps réel sa consommation via un afficheur (non fourni, sauf pour les foyers en précarité énergétique)

Les effets attendus de Linky sur la demande en énergie reste trop faible (1 à 1,5% de réduction). Seul un accompagnement et un accès en temps réel à la consommation (afficheur déporté), permet d'envisager une réduction significative de la demande en énergie (10 à 15%).

LA POSITION DU GROUPE EELV MERIGNAC

LINKY peut être un outil intéressant. Mais il doit s'intégrer dans une politique réelle de transition énergétique basée sur

- **La sobriété énergétique**
- **L'efficacité énergétique**
- **Les énergies renouvelables**

Remarque sur le déroulé de la réunion :

Par souci de concision et afin d'adapter la présentation aux attentes du public présent, le diaporama initial se limitait aux 5 thèmes précédents.

Il avait été convenu de prolonger cette présentation par la projection de diapos complémentaires :

- soit pour compléter les sujets déjà abordés
- soit pour traiter des thèmes tels que : les aspects économiques du projet, les aspects sociaux, les alternatives au déploiement complet, la nécessité d'une vue globale de la politique énergétique ...

La nature du débat n'a pas permis d'aborder ces aspects du projet Linky